

Depuis le 1^{er} avril 2025, Le tarif de transport du gaz augmente, les factures des professionnels bientôt impactées

Toulouse, le 3 avril 2025 – Une nouvelle révision réglementaire vient provoquer une secousse des coûts du gaz pour les entreprises en ce deuxième quartile de l'année. Au sein du prix du gaz, le prix de l'**Accès des Tiers aux Réseaux de Transport (ATRT) évolue**. Plus précisément, la CRE a délibéré en mars dernier de l'augmentation de la composante de TTS (Terme Tarifaire de Stockage) : + 138 % en ce 1^{er} avril 2025, parallèlement aux composantes des termes tarifaires des réseaux nationaux et régionaux, eux revus à la baisse.

L'ATRT8 objet d'une révision réglementaire

Ce mécanisme permet aux fournisseurs et aux consommateurs d'accéder aux infrastructures de transport d'électricité ou de gaz – favorisant ainsi la concurrence sur le marché de l'énergie par l'optimisation des infrastructures. Régulées par la CRE, les composantes du tarif d'Accès des Tiers aux Réseaux de Transport (ATRT8) ont évolué au 1^{er} avril 2025 :

- **Réseau principal** : baisse de 0,67 % des termes tarifaires pour GRTgaz et Teréga.
- **Réseau régional** : réduction de 0,55 % pour NaTran (ex-GRTgaz) et de 1,85 % pour Teréga
- **Le terme tarifaire stockage (TTS)** applicable à partir du 1^{er} avril 2025 et jusqu'au 31 mars 2026 est en conséquence fixé à 331,44 €/MWh/j/an. Il est en hausse par rapport au niveau de 2024, de **+138,33%**

Concernant l'ATRT, "Les ajustements tarifaires marquent une nouvelle augmentation des coûts d'acheminement du gaz naturel, notamment pour les profils de consommation hivernaux." – explique Tristan Baudu, Responsable Relations Fournisseurs & Analyste Grands Comptes chez Capitole Energie. "Cette évolution risque d'alourdir la facture pour les fournisseurs et, in fine, pour les consommateurs de gaz naturel en France. Bien que les principaux termes tarifaires soient légèrement baissiers, le terme tarifaire de la compensation stockage est quant à lui en forte hausse." – précise-t-il.

Impact sur les entreprises : faut-il s'inquiéter ?

Pas lieu de céder à l'inquiétude. D'une part, car **le terme tarifaire de stockage de l'ATRT8 ne représente qu'une partie du tarif final du gaz. Alors, suivant les prix contractuels, l'augmentation peut atteindre +2 à 3% du budget annuel alloué au gaz.** D'autre part, la réduction des termes tarifaires des réseaux nationaux et régionaux peuvent se traduire par une diminution des charges liées à l'acheminement du gaz.

- Pour une entreprise située à Toulouse, avec un compteur T2 et un profil P012, et une CAR de 150 MWh/an : Ancien montant de l'ATRT : 995,41 €/an → Nouveau montant de l'ATRT : 1 347,38 €/an **(+35,4%)**
- Pour une entreprise située à Montpellier, avec un compteur T3 et un profil P014, et une CAR de 1 000 MWh/an : Ancien montant de l'ATRT : 1 712,61 €/an → Nouveau montant de l'ATRT : 1 686,83 €/an **(-1,5%)**
- Pour une entreprise située à Tours, avec un compteur T3 et un profil P018, et une CAR de 3 000 MWh/an : Ancien montant de l'ATRT : 20 000,71 €/an → Nouveau montant de l'ATRT : 27 886,24 €/an **(+39,4%)**

Transformer le risque... en opportunité

Comment les professionnels peuvent-ils réagir ?

Le nouveau tarif est, comme l'ancien, établi en fonction de plusieurs critères : profil de consommation, volumes d'énergie et localisation. La portée de ce réajustement tarifaire dépend concrètement de la configuration du contrat souscrit et de l'énergie consommée. Alors, plutôt que de subir ces défis, les professionnels doivent les voir globalement comme l'occasion d'amortir leurs coûts énergétiques. Méthodologie, connaissance du marché et stratégie peuvent venir atténuer les répercussions de cet ajustement. Entre attendre la fin du mois d'avril pour connaître l'ampleur de cette hausse, ou agir aux côtés de courtiers pour identifier les possibilités d'optimisation de la consommation, de réduction des charges en fonction des besoins et enjeux, les professionnels sont face à un choix important.



"Une offre de gaz plus avantageuse et plus compétitive pourrait permettre aux professionnels d'amortir l'impact de cette hausse tarifaire sur leur budget annuel." – Tristan Baudu, Responsable Relations Fournisseurs & Analyste Grands Comptes chez Capitole Energie.

À propos de Capitole Énergie by EPSA

Capitole Énergie, société du Groupe EPSA, est une entreprise experte en stratégie d'achat d'énergie et en optimisation énergétique. Grâce à son approche innovante et à ses solutions sur mesure, Capitole Énergie aide les entreprises et les acteurs publics à relever les défis énergétiques, tout en répondant aux exigences environnementales et économiques de la transition énergétique.

Contact Presse :

Mylène PROST

mprost@capitole-energie.com

Tel. 06 63 77 85 93